

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUDITE MUNICIPALITÉ**

**AVIS DE PUBLICATION**

**Règlement R-2018-255**

**Adoption du règlement R-2018-255 (Règlement concernant le traitement des élus municipaux)**

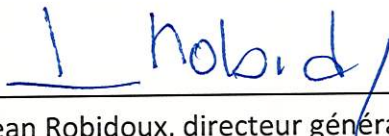
Avis est donné, que le règlement numéro R-2018-255 concernant le traitement des élus municipaux, a été adopté le 3 décembre 2018 et qu'il peut en être pris communication au bureau municipal, situé au 1, rue Langlois à Sainte-Luce.

**DONNÉ À SAINTE-LUCE, CE 3 JANVIER 2019**

---

---

Je, Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier, résident de la municipalité de Sainte-Luce, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis aux endroits désignés par le conseil le 3 janvier 2019.



Jean Robidoux, directeur général et secrétaire-trésorier